

RAPPORT ANNUEL 2024

**CONSEIL DE QUARTIER
DUBERGER-LES SAULES**

QUÉBEC, 8 avril 2025

Table des matières

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	4
1. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER–LES SAULES	5
1.1 La mission du conseil de quartier	5
1.2 La composition du conseil de quartier.....	5
1.3 Le territoire du conseil de quartier	6
1.4 La participation aux assemblées	7
2. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2024.....	7
2.1 Les consultations publiques	7
2.2 Les demandes d’opinion	7
2.3 Le pouvoir d’initiative.....	8
2.4 Le plan d’action 2025-2030.....	9
2.5 Autres actions notables réalisées.....	9
3. LES FINANCES	9
3.1 Les subventions.....	9

Annexe 1 : états financiers

Annexe 2 : bilan des activités de consultation publique

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le conseil de quartier Duberger–Les Saules est fier de vous présenter son rapport annuel d'activités. Ce dernier dresse le bilan pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

La Ville de Québec s'est dotée, par le biais des conseils de quartier, d'une structure démocratique qui permet de consulter les citoyennes et les citoyens sur des projets qui les touchent directement dans leur milieu.

Les conseils de quartier donnent aussi à la population la possibilité de rencontrer leurs conseillères municipales dans un cadre moins rigide que lors des instances de l'Arrondissement ou de la Ville, facilitant ainsi la discussion et l'écoute.

Notre quartier étant un point central de la Ville et les enjeux de développement sont de sécurité routière y sont nombreux. Plusieurs points stratégiques attendent une revitalisation tel que l'axe bordant le terminus Les Saules, le boulevard Masson. De plus, c'est dans notre quartier qu'on retrouve le nombre de parcs industriels le plus élevé, berceau économique de la Ville, et que nous avons revu des propositions d'harmonisation de la réglementation afin de favoriser le développement des entreprises y ayant pignon sur rue.

C'est avec engagement et désir d'améliorer la vie de nos concitoyens que les administrateurs se sont investis dans leur rôle de représentation en effectuant un grand nombre de consultations. Je les remercie de leur implication de même que toutes les personnes qui collaborent au conseil de quartier tant au soutien technique, administratif et organisationnel que les organismes partenaires. La contribution de toutes et tous est essentielle au fonctionnement du conseil de quartier.

En terminant, nous invitons toutes personnes intéressées à s'impliquer au conseil de quartier au sein du conseil d'administration ou à assister à une assemblée à communiquer avec les membres du conseil de quartier via la page facebook du conseil de quartier pour toute question ou commentaire.

Marie Merriault
Présidente

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER–LES SAULES

Le conseil de quartier de Duberger–Les Saules constitue aujourd’hui l’un des trois conseils de quartier formant le territoire de l’arrondissement des Rivières, les deux autres étant les conseils de quartier de Vanier et de Neufchâtel Est-Lebourgneuf.

1.1 La mission du conseil de quartier

Le conseil de quartier Duberger–Les Saules est un organisme à but non lucratif créé à la demande de la population et qui représente les citoyennes et citoyens du quartier. Il est inscrit au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1146793147.

L’énoncé de mission des conseils de quartier est le suivant :

« Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d’exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l’aménagement du territoire, l’aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. »

1.2 La composition du conseil de quartier

Membres élus (avec droit de vote) :

Yannick Bourque (administrateur, ayant démissionné en cours d’année).
Maryse Beaulieu (administratrice ayant démissionné en cours d’année).
Naomi Guilbault (administratrice ayant démissionné en cours d’année).
Carolynne Hamel (administratrice ayant démissionné en cours d’année).
Josée Dion (administratrice ayant démissionné en cours d’année).

Patrice Côté (administrateur et vice-président, mandat se terminant à l’AGA d’avril 2025).
Marie Merriault (administratrice et présidente, mandat se terminant à l’AGA d’avril 2025).
Michel Lessard (administrateur, mandat se terminant à l’AGA d’avril 2026).

Nicky Ahmed Kambi (administrateur, mandat se terminant à l’AGA d’avril 2025)
Jean-Louis Marois (administrateur et secrétaire, mandat se terminant à l’AGA d’avril 2026)
Azzedine Lemanaa (administrateur, mandat se terminant à l’AGA d’avril 2025)
Luc Rhéaume (administrateur et trésorier, mandat se terminant à l’AGA d’avril 2026)

Chantale Maltais, (administratrice ayant démarré en février 2025, mandat se terminant à l'AGA d'avril 2026)

Membre nommé par cooptation (avec droit de vote) :

François Plamondon (administrateur, mandat se terminant à l'AGA d'avril 2025)

Conseillères municipales (sans droit de vote) :

Alicia Despins (Conseillère municipale, district de Vanier-Dubergier) – réélue aux élections du 7 novembre 2021.

Véronique Dallaire (Conseillère municipale, district Les Saules) élue aux élections du 7 novembre 2021.

Personnes-ressources

Margaux Bruet (secrétaire de soutien) depuis décembre 2024

Précédemment pour le reste de l'année Rosie-Anne Vallières et Julie Godin

Alexandra Mauger conseillère en consultations publiques – Ville de Québec

1.3 Le territoire du conseil de quartier

Le Conseil de quartier de Dubergier–Les Saules a juridiction sur le territoire identifié à la carte ci-dessous.



1.4 La participation aux assemblées

Le conseil de quartier doit tenir obligatoirement une assemblée générale annuelle. Son conseil d'administration tient au moins une assemblée par mois, sauf lors des périodes de congé (ex. : temps des Fêtes ou vacances estivales). Selon le besoin, le conseil d'administration peut également tenir des assemblées d'urgence ou des réunions de travail.

Les administrateurs du conseil de quartier de Duberger–Les Saules ont manifesté une assiduité aux assemblées. Toutefois, le nombre insuffisant de membres cette année ainsi que le renouvellement des administrateurs n'a pas permis d'entreprendre de grands chantiers en parallèle aux rencontres mensuelles.

En 2024, neuf séances du conseil de quartier Duberger–Les Saules se sont tenues. Trois séances ont eu jusqu'à une participation d'une vingtaine de personnes dans l'assemblée.

2. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2024

2.1 Les consultations publiques

Le rôle du conseil d'administration est de :

- prendre connaissance du dossier présenté et de ses enjeux;
- s'assurer que l'information soit claire et digeste pour la population;
- convoquer les citoyennes et les citoyens touchés par le projet;
- consulter les citoyennes et les citoyens afin de recueillir les questions, les commentaires et les propositions;
- délibérer en tenant compte des commentaires du public et des enjeux du projet, pour enfin émettre des recommandations à la Ville de Québec ou au conseil d'arrondissement des Rivières.

Durant l'année 2024, ce sont douze (12) assemblées publiques de consultation qui ont été tenues suivant un mandat confié au conseil de quartier par les instances de la Ville. Le volume d'assemblées publiques tenues a été similaire à celui de 2023 avec 13 assemblées publiques en 2023. Les rapports détaillés sont disponibles sur le site internet de la ville de Québec au <https://bit.ly/35vCqab>

Ces séances permettent aux citoyens de venir exprimer leurs opinions sur les projets de modifications aux réglementations précédemment aux demandes d'opinion.

2.2 Les demandes d'opinion

(voir annexe)

Pour une demande d'opinion, les principales étapes sont :

- le mandat de consultation (provenant du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement);
- l'information préliminaire documentée au conseil de quartier;
- la tenue d'une assemblée publique avec présentation du dossier par une personne-ressource;
- la rédaction et la transmission d'un rapport de consultation.

Le conseil de quartier a transmis son opinion sur onze (11) projets de règlements qui lui ont été soumis durant l'année 2024 (9 en 2023, 7 en 2022 et 8 en 2021).

Le conseil de quartier a recommandé l'adoption de dix des projets de règlement. Pour l'un des projets, le conseil de quartier a recommandé des modifications au projet de règlement afin de maintenir les usages de services administratifs, les activités de vente au détail et services, et la possibilité d'un usage éducation et formation pour un bâtiment, suite aux explications détaillées des enjeux par son propriétaire.

Les administrateurs et administratrices ont également formulé à quelques reprises des recommandations et suggestions à transmettre à l'arrondissement ou d'autres instances de la Ville. Ces recommandations ont pris la forme de résolution ou de question aux conseillères municipales. Le suivi sur les questions leur étant adressées est assuré lors des suivis aux procès-verbaux lors de chaque séance publique du conseil de quartier notamment.

2.3 Le pouvoir d'initiative

Le conseil de quartier peut démarrer ou appuyer des projets ou des initiatives pour stimuler un développement intégré et viable du quartier. Les actions initiées par le conseil de quartier doivent répondre à une lacune ou à un problème identifié par la population du quartier. Ces actions visent avant tout l'amélioration de la qualité ou de l'offre de services municipaux dans le quartier et doivent s'inscrire le plus possible dans les champs de compétence municipale. Certaines initiatives peuvent cependant interpeller d'autres instances ou organisations à la suite de questions ou de commentaires des citoyennes ou citoyens.

Ce pouvoir d'initiative favorise la concertation entre les différents groupes du milieu sur des enjeux spécifiques. Il implique une étroite collaboration entre les différents intervenants et la recherche de consensus. Il vise à favoriser le développement viable du quartier et non pas à se substituer à l'action des autres organismes ou services publics.

Pour ce faire, il peut organiser des activités, favoriser la concertation avec les organismes et la population du quartier, développer des sources de financement,

créer des groupes de travail, réaliser des études, soumettre une question ou un objet à la Ville de Québec, etc.

Le conseil de quartier a initié deux projets :

- un projet visant à améliorer la sécurité routière aux abords des écoles : ce projet est en phase d'analyse et n'a pas encore été déployé (Comité Sécurité routière autour des écoles)
- un projet visant à créer une ambiance festive de rassemblement sur le Boulevard Masson pour les prochaines fêtes de fin d'année (Comité Animation du boulevard Masson)

2.4 Le plan d'action 2025-2030

Le conseil de quartier n'a pas priorisé la revue du plan d'action 2021-2023 en 2024, suite au renouvellement important des membres du conseil de quartier en 2024. Le plan d'action 2021-2023 comportait 2 thèmes :

- visibilité et promotion afin de faire connaître le conseil de quartier
- la protection de l'environnement avec une corvée de nettoyage dans les zones naturelles du quartier.

Une démarche a été initiée au 1^{er} trimestre 2025 afin de recueillir les préoccupations des citoyens du quartier, pour construire un plan d'action pour les prochaines années.

2.5 Autres actions notables réalisées

Un atelier – discussion sur la mobilité durable a été organisé au cours de la séance d'avril 2024, animé par Marie-Soleil Gagné, directrice générale d'Accès transports viables.

Quelques membres du conseil de quartier se sont investis dans des activités de bénévolat dans des organismes du quartier.

3. LES FINANCES

3.1 Les subventions

Le conseil de quartier est un organisme sans but lucratif. Il est donc autonome dans sa gestion financière et peut faire des demandes de subvention à différents organismes publics ou privés. En tant qu'interlocuteur privilégié de la Ville de Québec en matière de consultation publique à l'échelle du quartier, le conseil de quartier bénéficie d'un soutien financier pour son fonctionnement et pour l'exercice de son pouvoir d'initiative.

Annexe 1

ÉTATS FINANCIERS DU CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER-LES SAULES AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse au 31 décembre	4508,49	4700,43
	<hr/>	<hr/>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	-95	-275
	<hr/>	<hr/>
Actif net		
Non affecté	4413,49	4425,43
	<hr/>	<hr/>
	4413,49	4425,43
	<hr/>	<hr/>

LE CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER-LES SAULES

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention – Ville de Québec - Fonctionnement	985	1875
Subvention – Ville de Québec - Programme de mobilisation à la sécurité routière		3000
Desjardins – Ristourne	<u>2,04</u>	<u>0,68</u>
Charges		
Fonctionnement	<u>903,98</u>	<u>816,44</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	83,06	<u>4059,24</u>
Actif net non affecté au début de l'exercice	4425,43	641,19
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>4508,49</u>	<u>4700,43</u>
Fonctionnement (à payer) ¹	<u>(95)</u>	<u>(275)</u>

1 Problèmes avec les signataires dans Accès D à la suite du départ d'administrateurs et/ou retard dans le paiement. Les frais de secrétariat pour certaines rencontres payés dans l'autre année financière.

Annexe 2 - Bilan des activités de consultation publique

Quartier de Duberger-Les Saules de janvier à décembre 2024

Projet	Mesures de consultation publique	Titre et numéro de règlement	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
Réaménagement du parc de l'Accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Séance d'information au conseil de quartier 	Non-applicable	Non-applicable	Non-applicable
Modifications réglementaires concernant huit propriétés à l'angle des boulevards Père-Lelièvre et Masson	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée de consultation publique et demande demande d'opinion • Consultation écrite <p>Période : Mars 2024</p>	Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22218Mb, R.C.A.2V.Q. 370	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	Le projet de règlement est adopté tel quel
Agrandissement de l'entreprise Eneria	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée de consultation publique et demande demande d'opinion • Consultation écrite <p>Période : Mars 2024</p>	Projet de règlement visé : Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22312Ma, 22318Mb et 22320Mb, R.C.A.2V.Q. 375	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	Le projet de règlement est adopté tel quel
Projet de centre sportif et développement du parc industriel Frontenac	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée de consultation publique et demande demande d'opinion • Consultation écrite 	Projet de règlement visé : Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à plusieurs	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	Le projet de règlement est adopté tel quel

Projet	Mesures de consultation publique	Titre et numéro de règlement	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
	Période : Mars 2024	zones situées dans le quartier de Duberger-Les Saules, R.C.A.2V.Q. 369		
Conversion du presbytère de l'église Sainte-Monique en maison de chambres	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée de consultation publique et demande demande d'opinion Consultation écrite Période : avril 2024	Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22213Mb, R.C.A.2V.Q. 378	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	Le projet de règlement est adopté tel quel
Projet de logement social sur la rue Antonin-Marquis	<ul style="list-style-type: none"> Séance d'information 	Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur le lot numéro 2 692 541 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1685	Non-applicable, car il s'agit d'un projet visé au paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 74.4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec,	Le projet est abandonné en raison de la présence de milieux humides sur le terrain
Ajustements au projet de garage du Réseau de transport de la Capitale	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée de consultation publique Période : juin 2024	Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet de centre d'exploitation et d'entretien relatif à un service de transport en commun sur le lot numéro 3 912 284 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1680	Non-applicable, car il s'agit d'un projet visé au paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 74.4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec	Le projet de règlement est adopté tel quel
Régularisation d'un garage situé derrière un complexe hôtelier	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée de consultation publique et demande demande d'opinion Consultation écrite 	Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme,	Le projet de règlement est adopté tel quel

Projet	Mesures de consultation publique	Titre et numéro de règlement	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
	Période : Septembre 2024	<p>permission d'occupation sur une partie du lot numéro 6 037 127 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 373</p> <p>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur une partie du lot numéro 6 037 127 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 374</p>	<p>avec les recommandations particulières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que cette permission d'occupation ne représente un précédent en la matière; • Qu'advenant un sinistre, le bâtiment soit reconstruit à un endroit différent 	
Développement du parc industriel Armand-Viau (deuxième phase)	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée de consultation publique et demande demande d'opinion • Consultation écrite <p>Période : Septembre 2024</p>	Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22002Cc, 22005Ip, 22040Mb et 22042Mb, R.C.A.2V.Q. 381	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	Le projet de règlement est adopté tel quel
Ajout d'un mini-golf extérieur au 5050, boulevard Wilfrid-Hamel	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée de consultation publique et demande demande d'opinion • Consultation écrite <p>Période : Septembre 2024</p>	Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22106Cb, R.V.Q. 3342	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	Le projet de règlement est adopté tel quel

Projet	Mesures de consultation publique	Titre et numéro de règlement	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
Autoriser les établissements de santé sur une partie du boulevard Wilfrid-Hamel	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée de consultation publique et demande demande d'opinion Consultation écrite <p>Période : Octobre 2024</p>	Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22108Cb, R.C.A.2V.Q. 390	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	Le projet de règlement est adopté tel quel
Faciliter le réaménagement intérieur de trois bâtiments dans le parc industriel Frontenac	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée de consultation publique et demande demande d'opinion Consultation écrite <p>Période : Décembre 2024</p>	<p>Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'augmentation des densités maximales des affectations de commerce de vente au détail et d'administration et service dans le secteur situé à l'ouest de l'avenue Newton, R.V.Q. 3380</p> <p>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22505Ip, R.C.A.2V.Q. 393</p>	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme	Le projet de règlement est adopté tel quel
Assouplissements réglementaires dans les parcs industriels de Duberger et Jean-Talon (secteur Nord)	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée de consultation publique et demande demande d'opinion 	Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la	À la suite de la démarche de consultation publique, des modifications sont

Projet	Mesures de consultation publique	Titre et numéro de règlement	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation écrite Période : Décembre 2024	<p>relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation réseau et infrastructure d'utilité publique dans le parc industriel de Duberger, R.V.Q. 3298</p> <p>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22615Ip et 22618Ip, R.V.Q. 3360</p> <p>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones dans les quartiers de Duberger-Les Saules et de Saint-Sauveur, R.C.A.2V.Q. 387</p>	<p>réglementation d'urbanisme, Avec la recommandation particulière suivante : inclure les demandes particulières de M. Patrick Nadeau, propriétaire du 358, rue Jackson, qui souhaite que la Ville maintienne les usages de services administratifs (C1), les activités de vente au détail et services (C2), et la possibilité d'un usage éducation et formation (P3) pour son bâtiment.</p>	<p>apportées au projet de règlement :</p> <p>Ajuster le règlement de modification en cours pour maintenir le groupe d'usages <i>C1 Services administratifs</i> autorisé dans les zones 22620Cb et 22628Cc.</p> <p>Il est également prévu d'adopter un deuxième projet de règlement pour déplacer la propriété du 358 à 370, rue Jackson dans la zone 22620Cb.</p>